

BTS Professions Immobilières

(En contrat d'apprentissage)



BTS
PI

Conditions Générales: Formation destinée à des jeunes de 16 à 25 ans révolus, titulaires d'un baccalauréat. Le candidat doit signer un contrat à durée déterminée d'une durée de deux ans, correspondant à la période de formation. L'inscription en Centre de Formation est conditionnée par une embauche préalable. L'apprenti a un statut de salarié: il effectue l'horaire hebdomadaire légal, bénéficie des congés payés et perçoit une rémunération de 41 % à 61 % du SMi selon son âge et son ancienneté.

Formation: L'apprentissage permet au jeune d'acquérir une qualification sanctionnée par le diplôme du BTS et une expérience professionnelle en entreprise. Le temps de travail est réparti entre le centre de formation JEANNE D'ARC et l'entreprise d'accueil.

Enseignement :

- Un enseignement général solide
- Des missions professionnelles préparatoires en entreprise
- Un accompagnement individualisé.

Demande d'inscription: Les dossiers d'inscription sont à retirer à partir de mi-février en téléphonant, en écrivant ou en vous déplaçant au secrétariat du CFA/CFC.

Vous pouvez également enregistrer votre demande de dossier d'inscription en vous connectant sur notre site.

Un entretien avec le responsable de section validera votre candidature.

Sélection via le portail unique :

www.parcoursup.fr

Conditions d'admission: Être titulaire d'un baccalauréat, notamment général ou STG. La formation s'adresse également aux étudiants en licence de Droit, A.E.S., Affaires Internationales...

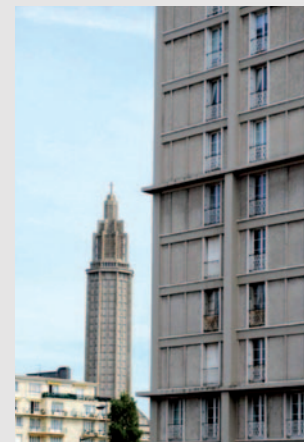
Rythme de la formation: La formation se déroule par séquences alternées d'une semaine en entreprise et d'une semaine en centre de formation. La durée totale est de 1500 heures pour les 2 années. Soit 24 semaines en 1^{re} année et 19 semaines en 2^e année.

Contexte professionnel: Titulaires du BTS professions immobilières, vous pourrez travailler dans différentes structures:

- Cabinets d'administrations de biens (gestion locative, syndic)
- Sociétés de promotion et de construction
- Organismes HLM
- Études notariales ou d'huissiers...
- Sociétés foncières...

Emplois visés: En fonction de vos objectifs et de votre expérience vous pourrez devenir:

- Agent immobilier
- Gestionnaire de biens locatifs
- Gestionnaire de copropriétés
- Chef d'entreprise par la création ou la reprise d'une agence ou d'un cabinet...
- Négociateur immobilier au sein d'un établissement bancaire ou financier
- Négociateur immobilier.



À savoir

Dans le cadre de la nouvelle réforme professionnelle, le CFA/CFC Jeanne d'Arc propose d'accompagner les projets d'évolution professionnelle des salariés en utilisant le CPF (Compte Personnel de Formation). Nous pouvons mettre en œuvre tout type de plan de formation correspondant à notre offre de formation.

Après le BTS PI

À Jeanne d'Arc :

- > Licence générale Droit Économie Gestion (CNAM) - Mention gestion parcours Gestion des Ressources Humaines (voir P 22-23)
- > Licence générale Droit Économie Gestion (CNAM) - Mention Gestion parcours CVM Commerce Vente et Marketing (voir P 24-25)

Université :

- > Licences

Écoles de Management...

Formation BTS PI	1 ^{re} année	2 ^e année
Culture générale et expression	3h	3h
Langue vivante	4 h	4h
Conseil en ingénierie de l'immobilier	8h	8h
TIC	2 h	2 h
Communication professionnelle	2 h	2 h
Techniques de l'immobilier	12 h	12 h
CPAP / UIIL	4 h	4 h 30
Évaluation	2 h	1 h 30